

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire  
et de la souveraineté alimentaire

### **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL PORTANT CREATION D'UNE COTISATION POUR LE FINANCEMENT D'ACTIONS AU BENEFICE DE LA FILIERE LAITIERE DE LA RÉGION NORMANDIE PAR LE CENTRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE LAITIERE DE NORMANDIE (NORMANDIE LAIT) ET LE CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE LAITIERE (CNIEL)**

Le Centre régional interprofessionnel de l'économie laitière de Normandie (Normandie Lait) et le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) ont demandé une extension de l'accord interprofessionnel portant création d'une cotisation pour le financement d'actions au bénéfice de la région Normandie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-laits@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-laits@agriculture.gouv.fr) ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, DGPE, Sous-Direction des Filières agroalimentaires, Bureau lait, produits laitiers et sélection animale, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Annexe 1 : document-type annexé à l'accord en vue de la consultation des acteurs concernés

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Organisation interprofessionnelle :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | CNIEL<br>(Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière)   |
| <b>Période</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028                                |
| <b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés € |
| <u>a) connaissance de la production et des marchés</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                        |
| Objet et description de la ou les action(s) :<br>- Mieux comprendre les enjeux de la filière laitière via la diffusion d'informations économiques ;<br>- Répondre aux attentes des générations futures, notamment sur le confort de vie, et accompagner un niveau de technicité des nouveaux installés ;<br>- Travailler sur la compétitivité (marché interne, export) de la filière.                                                                                                                                                                                                                                                                              | 104 440 €                                                              |
| <u>e) protection de l'environnement</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                        |
| Objet et description de la ou les action(s) :<br>- Soutien fermes expérimentales et expérimentation terrain (changement climatique, ...) ;<br>- S'ouvrir aux filières et travailler sur l'export durable.<br>- Durabilité environnementale (carbone, biodiversité, ...)<br>- Bien-être animal (CBPE / BW)<br>- Durabilité sociale<br>- Evoquer les thématiques liées à la filière laitière biologique, en travaillant en commission bio grand Ouest                                                                                                                                                                                                                | 167 980 €                                                              |
| <u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                        |
| Objet et description de la ou les action(s) :<br>- Faire connaître les produits laitiers et la filière, via de la communication directe (événements, fermes ouvertes) et réseaux sociaux ;<br>- Faire connaître et promouvoir les métiers de la filière ;<br>- Communiquer sur l'élevage et vulgariser les efforts de filière (carbone, CBPE, services rendus par l'élevage.<br>- lien avec les AOP laitières normandes<br>- Représenter les intérêts de la filière auprès des instances administratives, des partenaires techniques et économiques ;<br>- Réassoir le rôle de l'interprofession dans les questions liées au sanitaire (tuberculose, ...)          | 308 940 €                                                              |
| <u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                        |
| Objet et description de la ou les action(s) :<br>- Suivre la qualité du lait, en ciblant les problématiques régionales identifiées (antibiotiques, lait rosé, nouvelles problématiques, ...) et proposer des actions opérationnelles en élevage ;<br>- Travailler sur la gestion de risques et l'image de la filière, notamment via un suivi des producteurs fermiers ;<br>- Biosécurité en élevage laitier, via l'information, la sensibilisation et la formation ;<br>- Suivre le dispositif interprofessionnel germes et cellules ;<br>- Assurer le suivi et l'accompagnement des producteurs en difficulté.                                                    | 223 640 €                                                              |
| <b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                        |
| Toute entreprise collectant du lait dans la région Normandie prélève une cotisation auprès de tous ses sociétaires ou fournisseurs de lait dont le siège d'exploitation se situe dans l'un des départements suivants : Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime.<br>Le montant de la cotisation interprofessionnelle est de 0,16 € par 1 000 litres de lait se décomposant de la façon suivante :<br>• 0,08 € par 1 000 litres à la charge du producteur et retenus sur le décompte mensuel de règlement des fournitures de lait sous la dénomination « CRIEL Normandie Lait »,<br>• 0,08 € par 1 000 litres à la charge des entreprises collectrices de lait. |                                                                        |
| signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                        |

Certifié conforme  
 LE BEN Pascal